



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****21103330***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

16 AOUT 2021DU BRASANT WALLON
GreffeN° d'entreprise : **0712 683 645**

Nom

(en entier) : **MERBRAINE EQUILIS**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**Adresse complète du siège : **Drève Richelle 161/D boîte 19 à 1410 Waterloo****Objet de l'acte : DELEGATION DE POUVOIRS**

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11/06/2021:

" [...]

PROCURATIONS

Le Conseil décide de donner procuration aux administrateurs, à chacun d'eux individuellement avec pouvoir de subdélégation, aux fins de poser tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation des décisions prises.

Le Conseil décide de révoquer, avec effet ce jour, l'ensemble des pouvoirs spéciaux accordés à Madame Sophie RYSSSELINCK, Monsieur Olivier t'SERSTEVENS, et Monsieur Nicolas FOSSION.

Le Conseil décide d'accorder à :

-Madame Sophie RYSSSELINCK, née le 22 juin 1974, domiciliée à Arquennes, rue de la Samme 12 ;

-Madame Nathalie LATRAN, née à Etterbeek, le 29 avril 1980, domiciliée rue Arthur André 31 à 1150 Bruxelles ;

à chacune d'elle individuellement avec pouvoir de subdélégation dans les limites financières prévues par l'acte de constitution de la société, les pleins pouvoirs aux fins de représenter la Société dans tous les actes notariés ou sous seing privé relatifs aux développements immobiliers portés par la Société, dont notamment mais non limitativement les actes de acquisition, cession, modification, renonciation à ou suppression de droits réels, les actes constatant les baux ou mise à disposition de plus de 9 ans, les statuts de copropriété, en ce compris le règlement d'ordre intérieur et procès-verbaux d'assemblées générales, les actes de base urbanistiques ou de division, les partages et échanges, en ce compris les dispenses d'inscription d'office afférentes à ces opérations.

En sus, le Conseil décide de déléguer spécialement à :

-Monsieur Nicolas FOSSION, né le 7 octobre 1985, domicilié à 7034 Mons, Rue Frébutte 3A ;

avec pouvoir de subdélégation, les pleins pouvoirs aux fins de représenter la Société dans tous les actes notariés constatant les baux, mise à disposition et droits personnels assimilés de plus de 9 ans, ainsi qu'en ce qui concerne les formalités d'enregistrement des baux et l'établissement d'états des lieux ; représenter la société dans le cadre de toute assemblée générale des copropriétaires.

Ces délégations de pouvoir sont accordées pour une période indéterminée dans les limites financières prévues par l'acte de constitution de la société, démarrant à la date de la présente réunion pour expirer au jour de leur révocation.

Compte tenu du souhait de faciliter le respect par la Société de ses obligations en droit des sociétés, le Conseil décide d'accorder à chaque administrateur et à Sophie Rysselinck, Nathalie Latran et Vanessa De Wevere, à chacune d'elles individuellement avec pouvoir de subdélégation, les pleins pouvoirs aux fins de poser tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de toutes formalités (y compris, mais sans s'y limiter, la rédaction et la signature de tous les documents et formulaires nécessaires) en vue (i) du dépôt de tous (extraits de) procès-verbaux, décisions, rapports, projets de fusion, scission ou d'apport, actes et autres documents de la Société au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) de toute publication ou de la publication de toute information que la Société serait tenue de publier aux annexes de Moniteur belge, et (iii), le cas échéant, de

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/08/2021 - Annexes du Moniteur belge

toute inscription ou modification des données à la Banque-Carrefour des Entreprises. Cette procuration prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de la Société de 2022."

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 30/06/2021:

"[...]

Les actionnaires décident de donner procuration aux administrateurs, à Sophie Rysselinck, Nathalie Latran et Vanessa De Wevere, à chacune d'elles individuellement avec pouvoir de subdélégation, aux fins de poser tous les actes qui pourraient être nécessaires ou utiles relatifs aux formalités (en ce compris, sans y être limité, l'établissement et la signature de tous les documents et formulaires) en vue (i) du dépôt (d'un extrait) du présent document au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) de la publication y relative aux Annexes du Moniteur belge et (iii) de l'inscription ou de la modification des données à la Banque Carrefour des Entreprises.

Les actionnaires décident de donner procuration aux administrateurs, à chacun d'eux individuellement avec pouvoir de subdélégation, aux fins de poser tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation des décisions prises."

MERBRAINE EQUILIS SA
Vanessa De Wevere mandatée